

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 avril 2023

DELIBERATIONS

NUMERO D'ORDRE	OBJET	VOTE
04042023-32	Compte de gestion et compte administratif 2022 budget principal	Unanimité
04042023-33	Compte de gestion et compte administratif 2022 budget SPANC	Unanimité
04042023-34	Compte de gestion et compte administratif 2022 ZAE LA Glène Lévezou	Unanimité
04042023-35	Compte de gestion et compte administratif 2022 budget ZAE Albert Gaubert	Unanimité
04042023-36	Compte de gestion et compte administratif 2022 budget ZAE Salles Curan	Unanimité
04042023-37	Compte de gestion et compte administratif budget photovoltaïque	Unanimité
04042023-38	Affectation de résultat	Unanimité
04042023-39	Vote des taux	Unanimité
04042023-40	Vote du produit de la taxe GEMAPI	Unanimité
04042023-41	Redevance d'enlèvement d'ordures ménagères pour les campings ou aménagés pour le stationnement des caravanes	Unanimité
04042023-42	Budget primitif 2023 budget principal	Unanimité
04042023-43	Budget primitif 2023 budget SPANC	Unanimité
04042023-44	Budget primitif 2023 budget ZAE LA Glène Lévezou	Unanimité
04042023-45	Budget primitif 2023 budget ZAE Albert Gaubert	Unanimité
04042023-46	Budget primitif 2023 budget photovoltaïque	Unanimité
04042023-47	Budget primitif 2023 budget ZAE Salles Curan	Unanimité
04042023-48	Règlement fonds de cours modification	Unanimité
04042023-49	Convention avec Aveyron Ingenierie pour l'assistance au suivi de la mission maitrise d'œuvre d'extension de la ZAE La Glène Lévezou	Unanimité
04042023-50	Convention Territoriale Globale	Unanimité

DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

Communauté de communes
Lévézou Pareloup

12780 VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de délégués

En exercice : 28

Quorum : 15

Présents : 25

Pouvoirs : 2

Votants : 25

Date de convocation

28 /03/2023

Nature de l'acte :

7. Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

Objet :

Compte de Gestion 2022
Compte administratif 2022
Budget principal

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Lévézou-Pareloup, en séance ordinaire à Villefranche de Panat. La séance est publique

Etaient présents :

ALRANCE:

CLUZEL Bernard

ARVIEU:

LACAN Guy
BLANCHYS Marie-Paule
BARTHES Joël

CANET-DE-SALARS :

PEYSSI Maxime

CURAN :

ARGUEL Marcelle
GRIMAL Jean-Louis

**SAINT-LAURENT DU-
LEVEZOU :**

CONTASTIN Patrick

SAINT-LEONS :

ARNAL Jean-Michel
CASTAN Alexis

SALLES-CURAN :

COMBETTES Maurice
BANNES Geneviève
CANITROT Alexis
BRU Valérie
LABIT Corinne

SEGUR :

PLET Gilles
BERNAD Pierre-
Louis
VALETTE Cédric

**VEZINS-DE
LEVEZOU :**

AYRINHAC Daniel
JALBERT Daniel
VIALA Arnaud

**VILLEFRANCHE-
DE-PANAT :**

VIMINI Michel
ARGUEL Daniel
SAYSSET Frédéric
BOUSQUET
Maryline

Avaient donné pouvoir :

Ghislaine ALARY à Guy LACAN
Francis BERTRAND à Maxime PEYSSI

Arnaud VIALA et Alexis CANITROT ne prennent pas part au vote

Secrétaire de séance : Maryline BOUSQUET

Le Président indique à l'assemblée délibérante que le compte de gestion communiqué par le comptable public en termes de report à nouveau, de résultat de fonctionnement de l'exercice et de fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, de débits portés à titre budgétaire aux différents comptes est en adéquation avec le compte administratif.

Le Président, Arnaud VIALA, donne ensuite acte de la présentation du compte administratif et se retire. Patrick CONTASTIN, vice-président fait procéder au vote lequel compte administratif peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 226 246.07 €	8 027 520.44 €
Recettes	5 101 691.65 €	8 492 793.27 €
Résultat 2022	875 445.58 €	465 272.83 €
Solde reporté 2021	539 835.83 €	6 339.42 €
Résultat avec solde reporté	1 415 281.41 €	471 612.25 €

RAR investissement		
Dépenses		740 109.11 €
RAR investissement		
Recettes		169 893.07 €
Solde RAR		-570 216.04 €
Résultat investissement avec RAR		-98 603.76 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, *à l'unanimité*

1. **Constate**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, et **approuve le compte de gestion**,
2. **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser
3. **Vote et arrête** les résultats tels que résumés ci-dessus (après que le Président se soit momentanément retiré de la séance)

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance

Naryline Bousquet



Le Vice-Président,

Patrick CONTASTIN



DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

Communauté de communes
Lévézou Pareloup

12780 VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de délégués

En exercice : 28

Quorum : 15

Présents : 25

Pouvoirs : 2

Votants : 25

Date de convocation

28 /03/2023

Nature de l'acte :

7. Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

Objet :

**Compte de Gestion 2022
Compte administratif 2022
Budget SPANC**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Lévézou-Pareloup, en séance ordinaire à Villefranche de Panat. La séance est publique

Etaient présents :

ALRANCE :

CLUZEL Bernard

ARVIEU :

LACAN Guy
BLANCHYS Marie-Paule
BARTHES Joël

CANET-DE-SALARS :

PEYSSI Maxime

CURAN :

ARGUEL Marcelle
GRIMAL Jean-Louis

**SAINT-LAURENT DU-
LEVEZOU :**

CONTASTIN Patrick

SAINT-LEONS :

ARNAL Jean-Michel
CASTAN Alexis

SALLES-CURAN :

COMBETTES Maurice
BANNES Geneviève
CANITROT Alexis
BRU Valérie
LABIT Corinne

SEGUR :

PLET Gilles
BERNAD Pierre-
Louis
VALETTE Cédric

VEZINS-DE

LEVEZOU :

AYRINHAC Daniel
JALBERT Daniel
VIALA Arnaud

**VILLEFRANCHE-
DE-PANAT :**

VIMINI Michel
ARGUEL Daniel
SAYSSET Frédéric
BOUSQUET
Maryline

Avaient donné pouvoir :

Ghislaine ALARY à Guy LACAN
Francis BERTRAND à Maxime PEYSSI

Arnaud VIALA et Alexis CANITROT ne prennent pas part au vote

Secrétaire de séance : Maryline BOUSQUET

Le Président indique à l'assemblée délibérante que le compte de gestion communiqué par le comptable public en termes de report à nouveau, de résultat de fonctionnement de l'exercice de fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, de débits portés à titre budgétaire aux différents comptes est en adéquation avec le compte administratif.

Le Président, Arnaud VIALA, donne ensuite acte de la présentation du compte administratif du SPANC se retire. Patrick CONTASTIN, vice-président fait procéder au vote du Compte Administratif.

Lequel compte administratif peut se résumer ainsi :

Dépenses
Recettes
Résultat 2022
Solde reporté 2021
Résultat avec solde reporté

Fonctionnement
15 185.27 €
12 826.70 €
-2 358.57 €
3 103.30 €
744.73 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, *a l'unanimité*

1. **Constate**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, et **approuve le compte de gestion**,
2. **Vote et arrête** les résultats tels que résumés ci-dessus (après que le Président se soit momentanément retiré de la séance)

Le Secrétaire de Séance

Naryline Basquet



Fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

Le Vice-Président,

Patrick CONTASTIN



DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

Communauté de communes
Lévézou Pareloup

12780 VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de délégués

En exercice : 28

Quorum : 15

Présents : 25

Pouvoirs : 2

Votants : 25

Date de convocation

28 /03/2023

Nature de l'acte :

7. Finances Locales

7.1. Décisions Budgétaires

Objet :

Compte de Gestion 2022
Compte administratif 2022
Budget ZAE la Glène

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Lévézou-Pareloup, en séance ordinaire à Villefranche de Panat. La séance est publique

Etaient présents :

ALRANCE :
CLUZEL Bernard

ARVIEU :
LACAN Guy
BLANCHYS Marie-Paule
BARTHES Joël

CANET-DE-SALARS :
PEYSSI Maxime

CURAN :
ARGUEL Marcelle
GRIMAL Jean-Louis

**SAINT-LAURENT DU-
LEVEZOU :**
CONTASTIN Patrick

SAINT-LEONS :
ARNAL Jean-Michel
CASTAN Alexis

SALLES-CURAN :
COMBETTES Maurice
BANNES Geneviève
CANITROT Alexis
BRU Valérie
LABIT Corinne

SEGUR :
PLET Gilles
BERNAD Pierre-
Louis
VALETTE Cédric

**VEZINS-DE
LEVEZOU :**
AYRINHAC Daniel
JALBERT Daniel
VIALA Arnaud

**VILLEFRANCHE-
DE-PANAT :**
VIMINI Michel
ARGUEL Daniel
SAYSSET Frédéric
BOUSQUET
Maryline

Avaient donné pouvoir :

Ghislaine ALARY à Guy LACAN
Francis BERTRAND à Maxime PEYSSI

Arnaud VIALA et Alexis CANITROT ne prennent pas part au vote

Secrétaire de séance : Marilyne BOUSQUET

Le Président indique à l'assemblée délibérante que le compte de gestion communiqué par le comptable en termes de report à nouveau, de résultat de fonctionnement de l'exercice et de fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, de débits portés à titre budgétaire aux différents comptes est en adéquation avec le compte administratif.

Le Président, Arnaud VIALA, donne ensuite acte de la présentation du compte administratif de la Zone d'Activités Economiques de la Glène-Lévézou et se retire. Patrick CONTASTIN, vice-président fait procéder au vote du CA.
Lequel compte administratif peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	83 263.31 €	83 262.17 €
Recettes	209 006.19 €	78 000.00 €
Résultat 2022	125 742.88 €	-5 262.17 €
Solde reporté 2021	-125 742.88 €	-73 242.24 €
Résultat avec solde reporté	0.00 €	-78 504.41 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, *a l'unanimité*,

1. **Constate**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, et **approuve le compte de gestion**,
2. **Vote et arrête** les résultats tels que résumés ci-dessus (après que le Président se soit momentanément retiré de la séance)

Le Secrétaire de séance

Naryline Bousquet



Fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

Le Vice-Président

Patrick CONTASTIN



DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

**Communauté de communes
Lévézou Pareloup**

12780 VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de délégués

En exercice : 28

Quorum : 15

Présents : 25

Pouvoirs : 2

Votants : 25

Date de convocation

28 /03/2023

Nature de l'acte :

7. Finances Locales

7.1. Décisions budgétaires

Objet :

**Compte de Gestion 2022
Compte administratif 2022
Budget ZAE Albert
Gaubert**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois eux, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Lévézou-Pareloup, en séance ordinaire à Villefranche de Panat. La séance est publique

Etaient présents :

ALRANCE :

CLUZEL Bernard

ARVIEU :

LACAN Guy
BLANCHYS Marie-Paule
BARTHES Joël

CANET-DE-SALARS :

PEYSSI Maxime

CURAN :

ARGUEL Marcelle
GRIMAL Jean-Louis

**SAINT-LAURENT DU-
LEVEZOU :**

CONTASTIN Patrick

SAINT-LEONS :

ARNAL Jean-Michel
CASTAN Alexis

SALLES-CURAN :

COMBETTES Maurice
BANNES Geneviève
CANITROT Alexis
BRU Valérie
LABIT Corinne

SEGUR :

PLET Gilles
BERNAD Pierre-
Louis
VALETTE Cédric

**VEZINS-DE
LEVEZOU :**

AYRINHAC Daniel
JALBERT Daniel
VIALA Arnaud

**VILLEFRANCHE-
DE-PANAT :**

VIMINI Michel
ARGUEL Daniel
SAYSSET Frédéric
BOUSQUET
Maryline

Avait donné pouvoir :

Ghislaine ALARY à Guy LACAN
Francis BERTRAND à Maxime PEYSSI

Arnaud VIALA et Alexis CANITROT ne prennent pas part au vote

Secrétaire de séance : Maryline BOUSQUET

Le Président indique à l'assemblée délibérante que le compte de gestion communiqué par le comptable public en termes de report à nouveau, de résultat de fonctionnement de l'exercice et de fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, de débits portés à titre budgétaire aux différents comptes est en adéquation avec le compte administratif.


Le Président, Arnaud VIALA, donne ensuite acte de la présentation du compte administratif de la Zone d'Activité Economique Albert Gaubert et se retire. M. Patrick CONTASTIN, vice-président fait procéder au vote du Compte Administratif.
Lequel compte administratif peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	196 707.58 €	123 644.08 €
Recettes	168 644.08 €	73 063.60 €
Résultat 2022	-28 063.50 €	-50 580.48 €
Solde reporté 2021	-89 544.17 €	-269 613.43 €
Résultat avec solde reporté	-117 607.67 €	-320 193.91 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, *a l'unanimité*

1. **Constate**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, et **approuve le compte de gestion**,
2. **Vote et arrête** les résultats tels que résumés ci-dessus (après que le Président se soit momentanément retiré de la séance)

Le Secrétaire de séance

Naryline Bousquet


Fait et délibéré,
 Les jour, mois et an susdits,

Le Vice-Président,

Patrick CONTASTIN



DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

Communauté de communes
Lévézou Pareloup

12780 VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de délégués

En exercice : 28

Quorum : 15

Présents : 25

Pouvoirs : 2

Votants : 25

Date de convocation

28 /03/2023

Nature de l'acte :

7. Finances Locales

7.1. Décisions budgétaires

Objet :

Compte de Gestion 2022
Compte administratif 2022
Budget ZAE Salles-Curan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Lévézou-Pareloup, en séance ordinaire à Villefranche de Panat. La séance est publique

Etaient présents :

ALRANCE :

CLUZEL Bernard

ARVIEU :

LACAN Guy
BLANCHYS Marie-Paule
BARTHES Joël

CANET-DE-SALARS :

PEYSSI Maxime

CURAN :

ARGUEL Marcelle
GRIMAL Jean-Louis

**SAINT-LAURENT DU-
LEVEZOU :**

CONTASTIN Patrick

SAINT-LEONS :

ARNAL Jean-Michel
CASTAN Alexis

SALLES-CURAN :

COMBETTES Maurice
BANNES Geneviève
CANITROT Alexis
BRU Valérie
LABIT Corinne

SEGUR :

PLET Gilles
BERNAD Pierre-
Louis
VALETTE Cédric

**VEZINS-DE
LEVEZOU :**

AYRINHAC Daniel
JALBERT Daniel
VIALA Arnaud

**VILLEFRANCHE-
DE-PANAT :**

VIMINI Michel
ARGUEL Daniel
SAYSSET Frédéric
BOUSQUET
Maryline

Avaient donné pouvoir :

Ghislaine ALARY à Guy LACAN
Francis BERTRAND à Maxime PEYSSI

Arnaud VIALA et Alexis CANITROT ne prennent pas part au vote

Secrétaire de séance : Maryline BOUSQUET

Le Président indique à l'assemblée délibérante que le compte de gestion communiqué par le comptable public en termes de report à nouveau, de résultat de fonctionnement de l'exercice et de fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, de débits portés à titre budgétaire aux différents comptes est en adéquation avec le compte administratif.

Le Président, Arnaud VIALA, donne ensuite acte de la présentation du compte administratif de la Zone d'Activités Economiques de Salles-Curan et se retire. M. Patrick CONTASTIN vice-président fait procéder au vote du Compte Administratif.
Lequel compte administratif peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	10 187.00 €	10 187.00 €
Recettes	10 187.00 €	10 187.00 €
Résultat 2022	0.00 €	0.00 €
Solde reporté 2021	2 546.03 €	-10 187.00 €
Résultat avec solde reporté	2 546.03 €	-10 187.00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, *à l'unanimité*

1. **Constate**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et **approuve le compte de gestion**,

2. **Vote et arrête** les résultats tels que résumés ci-dessus (après que le Président se soit momentanément retiré de la séance)

Le secrétaire de séance

Naryline Bousquet



Fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

Le Vice-Président,

Patrick CONTASTIN



DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

Communauté de communes
Lévézou Pareloup

12780 VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de délégués

En exercice : 28

Quorum : 15

Présents : 25

Pouvoirs : 2

Votants : 25

Date de convocation

28 /03/2023

Nature de l'acte :

7. Finances Locales

7.1. Décisions budgétaires

Objet :

**Compte de Gestion 2022
Compte administratif 2022
Budget Photovoltaïque**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Lévézou-Pareloup, en séance ordinaire à Villefranche de Panat. La séance est publique

Etaient présents :

ALRANCE :
CLUZEL Bernard

ARVIEU :
LACAN Guy
BLANCHYS Marie-Paule
BARTHES Joël

CANET-DE-SALARS :
PEYSSI Maxime

CURAN :
ARGUEL Marcelle
GRIMAL Jean-Louis

**SAINT-LAURENT DU-
LEVEZOU :**
CONTASTIN Patrick

SAINT-LEONS :
ARNAL Jean-Michel
CASTAN Alexis

SALLES-CURAN :
COMBETTES Maurice
BANNES Geneviève
CANITROT Alexis
BRU Valérie
LABIT Corinne

SEGUR :
PLET Gilles
BERNAD Pierre-
Louis
VALETTE Cédric

**VEZINS-DE
LEVEZOU :**
AYRINHAC Daniel
JALBERT Daniel
VIALA Arnaud

**VILLEFRANCHE-
DE-PANAT :**
VIMINI Michel
ARGUEL Daniel
SAYSSET Frédéric
BOUSQUET
Maryline

Avaient donné pouvoir :

Ghislaine ALARY à Guy LACAN

Francis BERTRAND à Maxime PEYSSI

Arnaud VIALA et Alexis CANITROT ne prennent pas part au vote

Secrétaire de séance : Maryline BOUSQUET

Le Président indique à l'assemblée délibérante que le compte de gestion communiqué par le comptable public en termes de report à nouveau, de résultat de fonctionnement de l'exercice et de fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, de débits portés à titre budgétaire aux différents comptes est en adéquation avec le compte administratif.

Le Président, Arnaud VIALA, donne ensuite acte de la présentation du compte administratif du budget photovoltaïque et se retire. M. Patrick CONTASTIN, vice-président fait procéder au vote du Compte Administratif.

Lequel compte administratif peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	0.00 €	1 050.00 €
Recettes	0.00 €	45 810.40 €
Résultat 2022	0.00 €	44 760.40 €
Solde reporté 2021	-	-
Résultat avec solde reporté	0.00 €	44 760.40 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, *a l'unanimité*

1. **Constate**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et **approuve le compte de gestion**,

2. **Vote et arrête** les résultats tels que résumés ci-dessus (après que le Président se soit momentanément retiré de la séance)

Le Secrétaire de séance

Nanyline Bousquet



Fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

Le Vice-Président,

Patrick CONTASTIN



DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

Communauté de communes
Lévézou Pareloup

12780 VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de délégués

En exercice : 28

Quorum : 15

Présents : 25

Pouvoirs : 2

Votants : 27

Date de convocation

28 /03/2023

Nature de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Décisions budgétaires

Objet :

Affectation résultat 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Lévézou-Pareloup, en séance ordinaire à Villefranche de Panat. La séance est publique

Etaient présents :

ALRANCE :
CLUZEL Bernard

ARVIEU :
LACAN Guy
BLANCHYS Marie-Paule
BARTHES Joël

CANET-DE-SALARS :
PEYSSI Maxime

CURAN :
ARGUEL Marcelle
GRIMAL Jean-Louis

**SAINT-LAURENT DU-
LEVEZOU :**
CONTASTIN Patrick

SAINT-LEONS :
ARNAL Jean-Michel
CASTAN Alexis

SALLES-CURAN :
COMBETTES Maurice
BANNES Geneviève
CANITROT Alexis
BRU Valérie
LABIT Corinne

SEGUR :
PLET Gilles
BERNAD Pierre-
Louis
VALETTE Cédric

**VEZINS-DE
LEVEZOU :**
AYRINHAC Daniel
JALBERT Daniel
VIALA Arnaud

**VILLEFRANCHE-
DE-PANAT :**
VIMINI Michel
ARGUEL Daniel
SAYSSET Frédéric
BOUSQUET
Maryline

Avaient donné pouvoir :

Ghislaine ALARY à Guy LACAN
Francis BERTRAND à Maxime PEYSSI

Secrétaire de séance : Maryline BOUSQUET

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation de résultat de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 415 281.41 €

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation de résultat,

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

98 603.79 € au compte 10 68

1 316 677.62 € au compte 002 en recette de fonctionnement

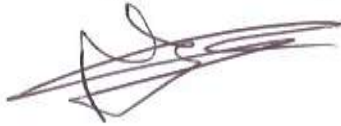
471 612.25 € au compte 001 en recettes d'investissement

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, *à l'unanimité*

- **APPROUVE** ladite affectation du résultat.

Le Secrétaire de séance

Marilyne Bousquet



Fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

Le Président,

Arnaud VIALA



DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

Communauté de communes
Lévézou Pareloup

12780 VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de délégués

En exercice : 28

Quorum : 15

Présents : 25

Pouvoirs : 2

Votants : 27

Date de convocation

28 /03/2023

Nature de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Décisions budgétaires

Objet :

Vote des taux

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Lévézou-Pareloup, en séance ordinaire à Villefranche de Panat. La séance est publique

Etaient présents :

ALRANCE :

CLUZEL Bernard

ARVIEU :

LACAN Guy
BLANCHYS Marie-Paule
BARTHES Joël

CANET-DE-SALARS :

PEYSSI Maxime

CURAN :

ARGUEL Marcelle
GRIMAL Jean-Louis

**SAINT-LAURENT DU-
LEVEZOU :**

CONTASTIN Patrick

SAINT-LEONS :

ARNAL Jean-Michel
CASTAN Alexis

SALLES-CURAN :

COMBETTES Maurice
BANNES Geneviève
CANITROT Alexis
BRU Valérie
LABIT Corinne

SEGUR :

PLET Gilles
BERNAD Pierre-
Louis
VALETTE Cédric

**VEZINS-DE
LEVEZOU :**

AYRINHAC Daniel
JALBERT Daniel
VIALA Arnaud

**VILLEFRANCHE-
DE-PANAT :**

VIMINI Michel
ARGUEL Daniel
SAYSSET Frédéric
BOUSQUET
Maryline

Avaient donné pouvoir :

Ghislaine ALARY à LACAN Guy
Francis BERTRAND à Maxime PEYSSI

Secrétaire de séance : Maryline BOUSQUET

Le Président propose d'adopter les taux comme exposé ci-après.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à

- **APPROUVE** la proposition faite par le Président d'adopter les taux comme ci-après :
 - Taux Contribution Foncière des Entreprises : 27,29 %
 - Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 7,22 %
 - Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3,87 %
 - Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 0.500 %
 - Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères unique de 14,5 %

- **DILIGENTE** Monsieur le Président pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance

Flanyline Bousquet



Le Président

Arnaud VIALA



DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

Communauté de communes
Lévézou Pareloup

12780 VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de délégués

En exercice : 28
Quorum : 15
Présents : 25
Pouvoirs : 2
Votants : 27

Date de convocation

28/03/2023

Nature de l'acte :

7.2 - Fiscalité

7.2.2 - Vote de taux

Objet :

**Vote du produit de la taxe
GEMAPI pour l'année 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Lévézou-Pareloup, en séance ordinaire à Villefranche de Panat. La séance est publique

Etaient présents :

ALRANCE :
CLUZEL Bernard

ARVIEU :
LACAN Guy
BLANCHYS Marie-Paule
VERGELY René

CANET-DE-SALARS :
PEYSSI Maxime

CURAN :
GRIMAL Jean-Louis
ARGUEL Marcelle

**SAINT-LAURENT DU-
LEVEZOU :**
CONTASTIN Patrick

SAINT-LEONS :
ARNAL Jean-Michel
CASTAN Alexis

SALLES-CURAN :
COMBETTES Maurice
BANNES Geneviève
CANITROT Alexis
BRU Valérie
LABIT Corinne

SEGUR :
PLET Gilles
BERNAD Pierre-
Louis
VALETTE Cédric

**VEZINS-DE
LEVEZOU :**
AYRINHAC Daniel
JALBERT Daniel
VIALA Arnaud

**VILLEFRANCHE-
DE-PANAT :**
VIMINI Michel
ARGUEL Daniel
SAYSSET Frédéric
BOUSQUET
Maryline

Avaient donné pouvoir :

Ghislaine ALARY à Guy LACAN
Francis BERTRAND à Maxime PEYSSI

Secrétaire de séance : Maryline BOUSQUET

Vu la délibération n°19102017-81 du Conseil Communautaire en date du 17 octobre 2017 modifiant les statuts de la Communauté de Communes Lévézou-Pareloup intégrant la nouvelle compétence GEMAPI ;

Vu la délibération du 2 Juillet 2021 instituant la taxe GEMAPI ;

Vu l'article 1530 bis du Code Général des Impôts (CGI) ;

Considérant que depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de communes Lévézou-Pareloup exerce la compétence GEMAPI ;

Considérant que le produit de cette taxe est arrêté par délibération de l'assemblée de l'EPCI bénéficiaire avant le 15 avril de l'année en cours ;

Considérant que l'administration fiscale (DGFIP) doit répartir entre les redevables des 4 taxes directes locales (TH, FB, FNB, CFE). Le recouvrement de cet impôt additionnel se traduit donc par des cotisations additionnelles aux taxes foncières, d'habitation et de CFE.

Le Président informe l'assemblée délibérante que le produit de la taxe GEMAPI permet de financer les cotisations des 4 syndicats mixtes suivants : Syndicat Mixte Tarn Amont ; Syndicat Mixte Tarn Sorgues Dourdou Rance ; Syndicat Mixte Bassin Versant du Viaur et Syndicat Mixte Aveyron Amont.

Le coût de ces cotisations pour l'année 2023 est détaillé dans le tableau ci-après :

Syndicat	Gemapi	Hors Gemapi	TOTAL 2023
SM Tarn Amont	9 337,64 €	1 074,34 €	10 423,39 €
SMTSDR	6 188,56 €	2 377,44 €	11 096,00 €
SMBVV	13 708,17 €	4 424,33 €	18 132,50 €
SMBV2A	77,58 €	46,24 €	123,82 €
Total	29 311,95 €	7 922,35 €	39 775,71 €

Il est proposé que le produit de la taxe GEMAPI permette d'assurer d'une part le financement de la part relative à la GEMAPI de ces cotisations (**29 311,95 €**) et d'autre part une quotité de 5% des charges et salaire du responsable du pôle environnement pour l'animation et la gestion de cette compétence, s'élevant à 3 134,23 €

La réglementation impose que le produit de la taxe GEMAPI ne soit pas supérieur à 40 euros par habitant du territoire de l'EPCI.

Eu égard aux éléments précités, le Président propose à l'assemblée délibérante de fixer le produit à recouvrer pour la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations prévue à l'article 1530 bis du Code Général des Impôts pour l'année 2023, à la somme de **32 446,18 €**.

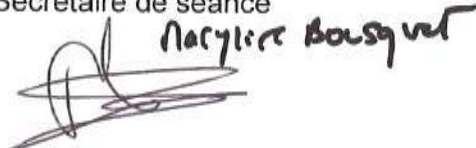
La taxe représentera donc un coût de **4,50€/habitant**.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et en avoir délibéré *à l'unanimité*

le Conseil de la Communauté communes Lévézou-Pareloup décide :

- **DE VALIDER** le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations
- **D'AUTORISER** le Président à prendre toute décision ou acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance


Nacylee Bousquet

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

Le Président,

Arnaud VIALA



DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

**Communauté de communes
Lévézou Pareloup**

12780 VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de délégués

En exercice : 28

Quorum : 15

Présents : 25

Pouvoirs : 2

Votants : 27

Date de convocation

28 /03/2023

Nature de l'acte :

**8. Domaines de compétences
par thèmes**

8.8. Environnement

Objet :

**Redevance d'enlèvement
d'ordures ménagères pour
les campings ou
aménagés pour le
stationnement des
caravanes pour l'année
2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Lévézou-Pareloup, en séance ordinaire à Villefranche de Panat. La séance est publique

Etaient présents :

ALRANCE:

CLUZEL Bernard

VERDIE Bernard

ARVIEU :

LACAN Guy

BLANCHYS Marie-Paule

BARTHES Joël

CANET-DE-SALARS :

PEYSSI Maxime

CURAN :

ARGUEL Marcelle

GRIMAL Jean-Louis

**SAINT-LAURENT DU-
LEVEZOU :**

CONTASTIN Patrick

SAINT-LEONS :

ARNAL Jean-Michel

CASTAN Alexis

SALLES-CURAN :

COMBETTES Maurice

BANNES Geneviève

CANITROT Alexis

BRU Valérie

LABIT Corinne

SEGUR :

PLET Gilles

BERNAD Pierre-
Louis

VALETTE Cédric

**VEZINS-DE
LEVEZOU :**

AYRINHAC Daniel

JALBERT Daniel

VIALA Arnaud

**VILLEFRANCHE-
DE-PANAT :**

VIMINI Michel

ARGUEL Daniel

SAYSSET Frédéric

BOUSQUET

Maryline

Avaient donné pouvoir :

Ghislaine ALARY à Guy LACAN

Francis BERTRAND à Maxime PEYSSI

Secrétaire de séance : Maryline BOUSQUET

Le Président indique aux membres du Conseil communautaire qu'il convient de fixer les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour les campings et centres de vacances et aires de camping-car pour la saison 2023.

Il propose d'établir les tarifs de la redevance spéciale des ordures ménagères avec le même rapport que le taux appliqué à la taxe des ordures ménagères, soit sur la base suivante :

- Forfait de 400 € fixe quel que soit le nombre d'emplacements,
- + 16€ l'emplacement.

Les parcelles ainsi que leurs propriétaires concernés par l'assujettissement à ladite redevance sont listées ci-dessous :

NOM	Parcelle cadastrale
Les Cantarelles	F 291
Aire de camping-Car Arvieu	AB 257
Bellevue	D 399
CCAS Délégation Régionale EDF	AE 119
Le Doumergal	I 946
Aire de Camping-Car Canet	B 16
La Retenue de Pareloup	G411
La Roque	C 415, C423
La Roque	C414, C422
La Roque	C413, C418
La Roque	C385
La Roque	C390
La Roque	C412, C384
La Roque	C 671
La Roque	C673
La Roque	C675
La Roque	C677, C441
La Roque	C389
La Roque	C744
La Roque	C743
La Roque	C424
La Roque	C425
La Roque	C426, C416
Le Caussanel	C456, C301, C300, C297, C279, c298
Le Soleil Levant	C 714, C713, C218, C439, C215
BEAU RIVAGE	AR 112

Camping de la presqu'île Mas Atché	AC 44
CYVP	AP 126
Les Genets SARL	AD 46
Les Genets SARL	AD 45
SARL Parc du Charrouzech	AC 130
Aire de camping-Car Salles-Curan	AR 43, AR 44
Camping à la ferme Des Vernhes	AR 181
Ce de Boch - Onet le Château	AD 6
La vernhiere	AR 174
L'Azur (Fermeture en 2022)	AC 11
Aire de camping-Car Ségur	I 688
Aire de Camping-Car Villefranche	AD 72
Camping St Etienne	E 255, E 251
REVE EN LEVEZOU- Hameau des lacs	E 74
YAOLER	AD 68, AD 165


Le Président demande au Conseil s'il est favorable à cette proposition.

Où cet exposé, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré *a' d'unanimité*

- **APPROUVE** la fixation de ces tarifs
- **APPROUVE** la liste des parcelles et propriétaires assujettis

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de Séance


Naryline Bousquet

Le Président,

Arnaud VIALA



DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

Communauté de communes
Lévézou Pareloup

12780 VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de délégués

En exercice : 28

Quorum : 15

Présents : 25

Pouvoirs : 2

Votants : 27

Date de convocation

28 /03/2023

Nature de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Décisions budgétaires

Objet :

Budget Principal 2023
Budget Principal

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Lévézou-Pareloup, en séance ordinaire à Arvieu. La séance est publique

Etaient présents :

ALRANCE :

CLUZEL Bernard

ARVIEU :

LACAN Guy

BLANCHYS Marie-Paule

BARTHES Joël

CANET-DE-SALARS :

PEYSSI Maxime

CURAN :

ARGUEL Marcelle

GRIMAL Jean-Louis

**SAINT-LAURENT DU-
LEVEZOU :**

CONTASTIN Patrick

SAINT-LEONS :

ARNAL Jean-Michel

CASTAN Alexis

SALLES-CURAN :

COMBETTES Maurice

BANNES Geneviève

CANITROT Alexis

BRU Valérie

LABIT Corinne

SEGUR :

PLET Gilles

BERNAD Pierre-

Louis

VALETTE Cédric

VEZINS-DE

LEVEZOU :

AYRINHAC Daniel

JALBERT Daniel

VIALA Arnaud

VILLEFRANCHE-

DE-PANAT :

VIMINI Michel

ARGUEL Daniel

SAYSSET Frédéric

BOUSQUET

Maryline

Avaient donné pouvoir :

Ghislaine ALARY à Guy LACAN

Francis BERTRAND à Maxime PEYSSI

Secrétaire de séance : Maryline BOUSQUET

Le Président donne lecture des dépenses et recettes de prévues pour 2023.
Il soumet par chapitre au vote du conseil un projet de budget établi ainsi :

Section d'Investissement

Dépenses 6 231 888.26 €

Recettes 6 231 888.26 €

Section de fonctionnement

Dépenses 6 684 541.42 €

Recettes 6 684 541.42 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, *à l'unanimité*

- **DECIDE** d'adopter ce projet de budget 2023.

Le Secrétaire de séance

Maryline Bousquet


Fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

Le Président

Arnaud VIALA



DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

Communauté de communes
Lévézou Pareloup

12780 VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de délégués

En exercice : 28

Quorum : 15

Présents : 25

Pouvoirs : 2

Votants : 27

Date de convocation

28 /03/2023

Nature de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Décisions budgétaires

Objet :

Budget Primitif 2023
Budget SPANC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Lévézou-Pareloup, en séance ordinaire à Villefranche de Panat. La séance est publique

Etaient présents :

ALRANCE :

CLUZEL Bernard

ARVIEU :

LACAN Guy
BLANCHYS Marie-Paule
BARTHES Joël

CANET-DE-SALARS :

PEYSSI Maxime

CURAN :

ARGUEL Marcelle
GRIMAL Jean-Louis

**SAINT-LAURENT DU-
LEVEZOU :**

CONTASTIN Patrick

SAINT-LEONS :

ARNAL Jean-Michel
CASTAN Alexis

SALLES-CURAN :

COMBETTES Maurice
BANNES Geneviève
CANITROT Alexis
BRU Valérie
LABIT Corinne

SEGUR :

PLET Gilles
BERNAD Pierre-
Louis
VALETTE Cédric

**VEZINS-DE
LEVEZOU :**

AYRINHAC Daniel
JALBERT Daniel
VIALA Arnaud

**VILLEFRANCHE-
DE-PANAT :**

VIMINI Michel
ARGUEL Daniel
SAYSSET Frédéric
BOUSQUET
Maryline

Avaient donné pouvoir :

Ghislaine ALARY à Guy LACAN

Francis BERTRAND à Maxime PEYSSI

Secrétaire de séance : Maryline BOUSQUET

Le Président donne lecture des dépenses et recettes de prévues pour 2023.

Il soumet par chapitre au vote du conseil un projet de budget établi ainsi :

Section d'exploitation :

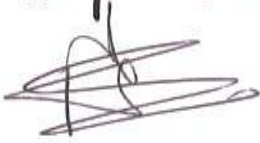
Dépenses	34 107.09 €
Recettes	34 107.09 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, *a l'unanimité*,

- DECIDE d'adopter ce projet de budget 2023.

Le Secrétaire de séance

Naryline Basquet



Fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

Le Président

Arnaud VIALA



DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

Communauté de communes
Lévézou Pareloup

12780 VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de délégués

En exercice : 28

Quorum : 15

Présents : 25

Pouvoirs : 2

Votants : 27

Date de convocation

28 /03/2023

Nature de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Décisions budgétaires

Objet :

**Budget Primitif 2023
Budget ZAE La Glène**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Lévézou-Pareloup, en séance ordinaire à Villefranche de Panat. La séance est publique

Etaient présents :

ALRANCE :
CLUZEL Bernard

ARVIEU :
LACAN Guy
BLANCHYS Marie-Paule
BARTHES Joël

CANET-DE-SALARS :
PEYSSI Maxime

CURAN :
ARGUEL Marcelle
GRIMAL Jean-Louis

**SAINT-LAURENT DU-
LEVEZOU :**
CONTASTIN Patrick

SAINT-LEONS :
ARNAL Jean-Michel
CASTAN Alexis

SALLES-CURAN :
COMBETTES Maurice
BANNES Geneviève
CANITROT Alexis
BRU Valérie
LABIT Corinne

SEGUR :
PLET Gilles
BERNAD Pierre-
Louis
VALETTE Cédric

**VEZINS-DE
LEVEZOU :**
AYRINHAC Daniel
JALBERT Daniel
VIALA Arnaud

**VILLEFRANCHE-
DE-PANAT :**
VIMINI Michel
ARGUEL Daniel
SAYSSET Frédéric
BOUSQUET
Maryline

Avaient donné pouvoir :

Ghislaine ALARY à Guy LACAN

Francis BERTRAND à Maxime PEYSSI

Secrétaire de séance : Maryline BOUSQUET

Le Président donne lecture des dépenses et recettes de prévues pour 2023.

Il soumet par chapitre au vote du conseil un projet de budget pour la ZAE LA Glène – Lévézou établi ainsi :

Section d'Investissement

Dépenses 1 137 699.89 €

Recettes 1 137 699.89 €

Section de fonctionnement

Dépenses 2 120 251.10 €

Recettes 2 120 251.10 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, *a l'unanimité*

- **DECIDE** d'adopter ce projet de budget de la ZAE de la Glène - Lévézou

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance

Naryline Bousquet



Le Président

Arnaud VIALA



DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

Communauté de communes
Lévézou Pareloup

12780 VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de délégués

En exercice : 28

Quorum : 15

Présents : 25

Pouvoirs : 2

Votants : 27

Date de convocation

28 /03/2023

Nature de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Décisions budgétaires

Objet :

**Budget Primitif 2023
Budget ZAE Albert
Gaubert**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Lévézou-Pareloup, en séance ordinaire à Villefranche de Panat. La séance est publique

Etaient présents :

ALRANCE :
CLUZEL Bernard

ARVIEU :
LACAN Guy
BLANCHYS Marie-Paule
BARTHES Joël

CANET-DE-SALARS :
PEYSSI Maxime

CURAN :
ARGUEL Marcelle
GRIMAL Jean-Louis

**SAINT-LAURENT DU-
LEVEZOU :**
CONTASTIN Patrick

SAINT-LEONS :
ARNAL Jean-Michel
CASTAN Alexis

SALLES-CURAN :
COMBETTES Maurice
BANNES Geneviève
CANITROT Alexis
BRU Valérie
LABIT Corinne

SEGUR :
PLET Gilles
BERNAD Pierre-
Louis
VALETTE Cédric

**VEZINS-DE
LEVEZOU :**
AYRINHAC Daniel
JALBERT Daniel
VIALA Arnaud

**VILLEFRANCHE-
DE-PANAT :**
VIMINI Michel
ARGUEL Daniel
SAYSSET Frédéric
BOUSQUET
Maryline

Avaient donné pouvoir :

Ghislaine ALARY à Guy LACAN
Francis BERTRAND à Maxime PEYSSI

Secrétaire de séance : Maryline BOUSQUET

Le Président donne lecture des dépenses et recettes de prévues pour 2023.

Il soumet par chapitre au vote du conseil un projet de budget pour la ZAE Albert-Gaubert établi ainsi :

Section d'Investissement

Dépenses	432 309.42 €
Recettes	432 309.42 €

Section de fonctionnement

Dépenses	661 523.14 €
----------	--------------

Recettes 661 523.14 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, *à l'unanimité*

- **DECIDE** d'adopter ce projet de budget de la ZAE de la Glène - Lévézou

Le Secrétaire de séance

Naryline Bousquet



Fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

Le Président

Arnaud VIALA



DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

Communauté de communes
Lévézou Pareloup

12780 VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de délégués

En exercice : 28

Quorum : 15

Présents : 25

Pouvoirs : 2

Votants : 27

Date de convocation

28 /03/2023

Nature de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Décisions budgétaires

Objet :

**Budget Primitif 2023
Budget Photovoltaïque**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Lévézou-Pareloup, en séance ordinaire à Villefranche de Panat. La séance est publique

Etaient présents :

ALRANCE :

CLUZEL Bernard

ARVIEU :

LACAN Guy

BLANCHYS Marie-Paule

BARTHES Joël

CANET-DE-SALARS :

PEYSSI Maxime

CURAN :

ARGUEL Marcelle

GRIMAL Jean-Louis

**SAINT-LAURENT DU-
LEVEZOU :**

CONTASTIN Patrick

SAINT-LEONS :

ARNAL Jean-Michel

CASTAN Alexis

SALLES-CURAN :

COMBETTES Maurice

BANNES Geneviève

CANITROT Alexis

BRU Valérie

LABIT Corinne

SEGUR :

PLET Gilles

BERNAD Pierre-

Louis

VALETTE Cédric

VEZINS-DE

LEVEZOU :

AYRINHAC Daniel

JALBERT Daniel

VIALA Arnaud

VILLEFRANCHE-

DE-PANAT :

VIMINI Michel

ARGUEL Daniel

SAYSSET Frédéric

BOUSQUET

Maryline

Avaient donné pouvoir :

Ghislaine ALARY à Guy LACAN

Francis BERTRAND à Maxime PEYSSI

Secrétaire de séance : Maryline BOUSQUET

Le Président donne lecture des dépenses et recettes de prévues pour 2023.

Il soumet par chapitre au vote du conseil un projet de budget Photovoltaïque, établi ainsi :

Section d'Investissement

Dépenses 48 032.40 €

Recettes 48 032.40 €

Section de fonctionnement

Dépenses 3 812.00 €
Recettes 3 812.00 €

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **DECIDE** d'adopter ce projet de budget Photovoltaïque

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance Le Président



Arnaud VIALA



DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

**Communauté de communes
Lévézou Pareloup**

12780 VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de délégués

En exercice : 28

Quorum : 15

Présents : 25

Pouvoirs : 2

Votants : 27

Date de convocation

28 /03/2023

Nature de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Décisions budgétaires

Objet :

**Budget Primitif 2023
ZAE Salles-Curan**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Lévézou-Pareloup, en séance ordinaire à Villefranche de Panat. La séance est publique

Etaient présents :

ALRANCE :

CLUZEL Bernard

ARVIEU :

LACAN Guy
BLANCHYS Marie-Paule
BARTHES Joël

CANET-DE-SALARS :

Maxime PEYSSI

CURAN :

ARGUEL Marcelle
GRIMAL Jean-Louis

**SAINT-LAURENT DU-
LEVEZOU :**

CONTASTIN Patrick

SAINT-LEONS :

ARNAL Jean-Michel
CASTAN Alexis

SALLES-CURAN :

COMBETTES Maurice
BANNES Geneviève
CANITROT Alexis
BRU Valérie
Corinne LABIT

SEGUR :

PLET Gilles
BERNAD Pierre-
Louis
VALETTE Cédric

**VEZINS-DE
LEVEZOU :**

AYRINHAC Daniel
JALBERT Daniel
VIALA Arnaud

**VILLEFRANCHE-
DE-PANAT :**

VIMINI Michel
ARGUEL Daniel
SAYSSET Frédéric
BOUSQUET
Maryline

Avaient donné pouvoir :

Ghislaine ALARY à Guy LACAN

Francis BERTRAND à Maxime PEYSSI

Secrétaire de séance : Maryline BOUSQUET

Le Président donne lecture des dépenses et recettes de prévues pour 2023.

Il soumet par chapitre au vote du conseil un projet de budget pour la ZAE Salles-Curan établi ainsi :

Section d'Investissement

Dépenses 122 944.00 €

Recettes 122 944.00 €

Section de fonctionnement

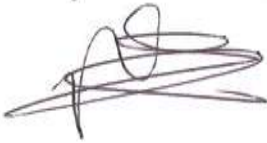
Dépenses 269 168.03 €

Recettes 269 168.03 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, *a l'unanimité*

Le Secrétaire de séance

Maryline Bousquet



Fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

Le Président

Arnaud VIALA



DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

Communauté de communes
Lévézou Pareloup

12780 VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de délégués

En exercice : 28

Quorum : 14

Présents : 25

Pouvoirs : 2

Votants : 27

Date de convocation

28 /03/2023

Nature de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Décisions budgétaires

Objet :

REGLEMENT DE FONDS
DE CONCOURS :
MODIFICATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Lévézou-Pareloup, en séance ordinaire à Villefranche de Panat. La séance est publique

Etaient présents :

ALRANCE :

CLUZEL Bernard

ARVIEU :

LACAN Guy
BLANCHYS Marie-Paule
BARTHES Joël

CANET-DE-SALARS :

PEYSSI Maxime

CURAN :

ARGUEL Marcelle
GRIMAL Jean-Louis

SAINT-LAURENT DU- LEVEZOU :

CONTASTIN Patrick

SAINT-LEONS :

ARNAL Jean-Michel
CASTAN Alexis

SALLES-CURAN :

COMBETTES Maurice
BANNES Geneviève
CANITROT Alexis
BRU Valérie
LABIT Corinne

SEGUR :

PLET Gilles
BERNAD Pierre-
Louis
VALETTE Cédric

VEZINS-DE LEVEZOU :

AYRINHAC Daniel
JALBERT Daniel
VIALA Arnaud

VILLEFRANCHE- DE-PANAT :

VIMINI Michel
ARGUEL Daniel
SAYSSET Frédéric
BOUSQUET
Maryline

Avaient donné pouvoir :

Ghislaine ALARY à Guy LACAN
Francis BERTRAND à Maxime PEYSSI

Secrétaire de séance : Maryline BOUSQUET

Vu la délibération en date du 7 avril 2023 numéro 04042023-32 par laquelle un nouveau règlement de fonds de concours a été adopté.

La délibération précitée précisait le contexte et le cadre dans lequel s'insérait le nouveau règlement de fonds de concours.

Il était ainsi rappelé :

- que la solidarité territoriale et plus spécifiquement l'aide aux communes membres constitue un des principes fondateurs des actions de la communauté de communes Lévézou-Pareloup.
- Que cette solidarité territoriale s'est manifestée de différentes façon depuis la création de la communauté de communes en 2001. Le pacte financier et fiscal approuvé à l'unanimité en conseil communautaire témoigne de cette solidarité financière réelle envers les communes membres, nonobstant leur « richesse fiscale ».

- Et que c'était pour répondre à cet objectif, qu'un scénario dérogatoire au droit commun avait été proposé et adopté lors du vote du pacte financier et fiscal et reposait sur le choix initial de la Fiscalité Professionnelle Unique et aussi d'une forte solidarité intercommunale basée sur une mutualisation des recettes au regard d'enjeux territoriaux.
- Que les fonds de concours qui existent au sein de la communauté de communes à destination des communes membres constituent également un puissant levier de péréquation.
- que dans une perspective d'une part, d'optimisation des plans de financements et, d'autre part de déploiement d'une ingénierie financière au bénéfice des communes il était proposé d'adopter un règlement de fonds de concours **renové et adapté aux nouvelles contraintes réglementaires**.

Il était précisé que ce règlement permettrait – toujours dans l'esprit de solidarité financière qui prévaut au sein de l'EPCI - de donner un cadre juridique spécifique tant en termes de demande que de processus d'attribution.

Il était indiqué que le règlement s'appliquerait uniquement aux nouveaux fonds de concours à savoir les fonds de concours octroyés par l'EPCI dès lors qu'elles réalisent des opérations structurantes. En d'autres termes, il était suggéré que le reliquat d'enveloppe des fonds de concours historiques ne soit pas assujéti au règlement de fonds de concours précité.

Sur proposition de la commission finances, le Président propose à l'assemblée délibérante de modifier le règlement des fonds de concours en ajoutant à la *partie II A « Modalités d'octroi des fonds de concours de la communauté de communes Lévézou-Pareloup - Dispositif des fonds de concours »* une mention « Le montant du fonds de concours octroyé par la communauté de communes est plafonné à 250 000 € »

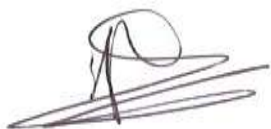
Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire *a l'unanimité* ✓

- **ADOpte** la modification du règlement selon les modalités précitées et d'adopter le règlement tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- **DONNE TOUT POUVOIR AU PRESIDENT** pour signer tout document afférent à la mise en place de la présente délibération.

Le Secrétaire

Si'mce

Myriam
Bousquet



Fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

Le Président
Arnaud VIALA



DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

Communauté de communes
Lévézou Pareloup

12780 VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de délégués

En exercice : 28

Quorum : 15

Présents : 25

Pouvoirs : 2

Votants : 26

Date de convocation

28/03/2023

Nature de l'acte :

8 Domaines de compétences
par thèmes

8.4 Aménagement du
territoire

Objet :

**CONVENTION AVEC
AVEYRON INGENIERIE
POUR L'ASSISTANCE AU
SUIVI DE LA MISSION
MOE D'EXTENSION DE LA
ZAE DE LA GLENE**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 4 avril à vingt heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Lévézou-Pareloup, en séance ordinaire à Villefranche de Panat. La séance est publique.

Etaient présents :

ALRANCE:

CLUZEL Bernard

ARVIEU:

ALARY Ghislaine

LACAN Guy

BLANCHYS Marie-Paule

CANET-DE-SALARS :

PEYSSI Maxime

CURAN :

GRIMAL Jean-Louis

ARGUEL Marcelle

**SAINT-LAURENT DU-
LEVEZOU :**

CONTASTIN Patrick

SAINT-LEONS :

ARNAL Jean-Michel

CASTAN Alexis

SEGUR :

PLET Gilles

BERNAD Pierre-

Louis

VALETTE Cédric

VEZINS-DE

LEVEZOU :

AYRINHAC Daniel

JALBERT Daniel

VIALA Arnaud

**VILLEFRANCHE-
DE-PANAT :**

VIMINI Michel

ARGUEL Daniel

SAYSSET Frédéric

BOUSQUET

Maryline

Arnaud VIALA se retire et ne prend pas part au vote.

Avaient donné pouvoir :

Ghislaine ALARY à Guy LACAN

Francis BRTRAND à Maxime PEYSSI

Secrétaire de séance : Maryline BOUSQUET

Vu les dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe)

Vu la délibération n° 29092016-53 du 23 septembre 2016, prévoyant le transfert de la zone d'activité économique (ZAE) la glène-Lévézou à la communauté de communes Lévézou-Pareloup

Vu la délibération n° 29032017-41 portant sur l'acquisition foncière en vue de l'extension de la ZAE de la Glène-Lévézou

Vu la délibération 13102022-55 portant sur la signature de la convention avec l'Agence Aveyron Ingénierie pour l'accompagnement du projet d'aménagement et d'extension de la ZAE de la Glène

Le Président propose à l'assemblée délibérante de poursuivre l'accompagnement par l'agence départementale Aveyron Ingénierie pour le projet d'extension de la ZAE de la Glène pour les études de conception et la phase réalisation des travaux jusqu'à la phase de parfait achèvement.

Le Président indique que le contenu de la prestation comprendra notamment :

- Phase 1 : accompagnement pendant la période de conception
 - Assistance lors de la phase Etudes-Préliminaires (EP)
 - Assistance lors de la phase Avant-Projet (AVP)
 - Assistance lors de la phase Projet (PRO)
 - Assistance lors de la phase de passation des marchés de travaux (AMT)

- Phase 2 : Accompagnement pendant la phase de réalisation
 - Favoriser le bon déroulement des travaux dans le respect des coûts, des délais et des obligations diverses,
 - Assister le maitre d'ouvrage pour la gestion de l'ensemble des contrats et marchés conclus,
 - Assister le maitre d'ouvrage au stade de la réception des travaux,
 - Assister le maitre d'ouvrage durant l'année de parfait achèvement (GPA),
 - Favoriser le parfait achèvement des ouvrages dans le respect des coûts, des délais et des obligations diverses,
 - Assister le maitre d'ouvrage pour la clôture des marchés et contrats conclus.

Le président précise que la présente convention expérimentale donne lieu au versement d'une rémunération par la Communauté de communes Lévézou-Pareloup. Cette rémunération est calculées sur la base d'un nombre de journées prévisionnel associé à un coût journée par agent par catégorie.

Le montant prévisionnel de la rémunération est détaillé comme suit :

- Phase 1 (conception) : 3900.00 €
- Phase 2 (travaux) : 4950.00 €

Où cet exposé, le Conseil communautaire, *à l'unanimité*

- **AUTORISE** Alexis Canitrot, 1^{er} vice-président, à signer la convention précitée et tout document afférent à ce dossier.

Le Secrétaire de séance

 **Maryline Bousquet**

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

Le Président,


Arnaud VIALA

DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

Communauté de communes
Lévézou Pareloup

12780 VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de délégués

En exercice : 28

Quorum : 15

Présents : 25

Pouvoirs : 2

Votants : 27

Date de convocation

28/03/2023

Nature de l'acte :

9. Autres domaines de
compétences

Objet :

**CONVENTION
TERRITORIALE GLOBALE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 4 avril à vingt heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Lévézou-Pareloup, en séance ordinaire à Villefranche de Panat. La séance est publique.

Etaient présents :

ALRANCE:

CLUZEL Bernard

ARVIEU:

ALARY Ghislaine

LACAN Guy

BLANCHYS Marie-Paule

CANET-DE-SALARS :

PEYSSI Maxime

CURAN :

GRIMAL Jean-Louis

ARGUEL Marcelle

**SAINT-LAURENT DU-
LEVEZOU :**

CONTASTIN Patrick

SAINT-LEONS :

ARNAL Jean-Michel

CASTAN Alexis

SALLES-CURAN :

COMBETTES Maurice

BANNES Geneviève

BRU Valérie

CANITROT Alexis

LABIT Corinne

SEGUR :

PLET Gilles

BERNAD Pierre-

Louis

VALETTE Cédric

**VEZINS-DE
LEVEZOU :**

AYRINHAC Daniel

JALBERT Daniel

VIALA Arnaud

**VILLEFRANCHE-
DE-PANAT :**

VIMINI Michel

ARGUEL Daniel

SAYSSET Frédéric

BOUSQUET

Maryline

Avaient donné pouvoir :

Ghislaine ALARY à Francis BERTRAND

Francis BERTRAND à Maxime PEYSSI

Secrétaire de séance : Maryline BOUSQUET

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que le dispositif permettant de déployer la politique petite-enfance enfance-jeunesse sur le territoire, à savoir le Contrat Enfance Jeunesse, est arrivé à échéance au 31 décembre 2022.

Le Président indique qu'il existe un nouveau dispositif de contractualisation avec la CAF pour renforcer l'efficacité et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Ces services définis, d'après le diagnostic réalisé conjointement avec la CAF, couvrent notamment la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale...

Le Président indique, que pour poursuivre la mise en œuvre des politiques publiques dans ces domaines, il convient de signer avec la CAF une Convention Territoriale Globale. Ce nouveau dispositif intègre un plan d'actions dans les domaines précités tel qu'exposé ci-après :

Orientation 1 : Renforcer la cohérence de l'offre de services petite enfance avec la diversité des besoins des familles

- Action 1 : Développer l'information des familles
- Action 2 : Valoriser et repenser l'organisation du Relais petite enfance
- Action 3 : Développer les liens avec les écoles du territoire

Orientation 2 : Renforcer la structuration des actions menées en direction de l'enfance et de la jeunesse

- Action 4 : Travailler la cohérence de l'offre éducative à l'échelle du Lévézou
- Action 5 : Structurer une politique en direction des adolescents
- Action 6 : Soutenir la professionnalisation du secteur enfance jeunesse, en favorisant le recrutement et les parcours de formation des animateurs

Orientation 3 : Soutenir les parents et les dynamiques d'animation de la vie sociale

- Action 7 : Développer un réseau parentalité du Lévézou
- Action 8 : Renforcer l'impact de la vie sociale sur l'ensemble du Lévézou
- Action 9 : Soutenir la vie associative

Cette convention peut être signée pour une durée de 4 ans.

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser le président à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier

Où cet exposé, le Conseil communautaire, *à l'unanimité*

- **AUTORISE** le président, à signer la convention précitée et tout document afférent à ce dossier.

Le Secrétaire de séance

Naryline Bousquet


Fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,

Le Président,

Arnaud VIALA